

## TÉMOIGNAGES

JEUDI 24 janvier 1963.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre. D'abord, permettez-moi de remercier une seconde fois les membres du Comité de m'avoir élu à sa présidence.

Pour commencer, nous demanderons à la secrétaire du Comité de lire au complet l'ordre de renvoi, afin que nous sachions tous où nous en sommes.

La secrétaire du Comité:

VENDREDI 7 décembre 1962.

Il est résolu qu'un comité spécial soit institué en vue de faire étude et rapport sur a) la loi et les pratiques concernant le contrôle de la présentation, de la mise en marché et de l'emploi des drogues, et b) les dangers qui peuvent être imputables à la contamination des aliments par suite de l'emploi des produits chimiques pour détruire les mauvaises herbes, les insectes et d'autres espèces de vermine;

Que le comité se compose de quinze membres qui seront désignés par la Chambre;

Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et à faire rapport de temps à autre;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la chambre;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages au jour le jour, selon qu'il le jugera utile; et

Que l'article 66 du Règlement soit suspendu à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Le sous-comité du programme et de la procédure qui se compose de votre président, du vice-président, M. Valade, du docteur Haidasz, de M. Orlikow et du docteur Marcoux, s'est réuni mardi de cette semaine à 11 h. 45 du matin pour étudier dans son ensemble le programme qu'avait préparé votre président et nous avons procédé à une discussion générale des attributions du comité. Il fut alors décidé que le président ferait une déclaration relative à ces attributions et qu'ensuite, on procéderait à la lecture du programme préparé à votre intention.

Pour ceux qui le désirent, j'ai plusieurs exemplaires d'observations qui ont été formulées. Après, si les membres du Comité le jugent à propos, nous pourrions procéder à la discussion générale.

Permettez-moi de commencer par le point de vue du président au sujet du mandat du Comité. A mon avis l'étude doit porter sur trois questions: la sûreté des médicaments, la sûreté des anti-parasites et la possibilité d'enquêter sur les prix.

Ainsi que l'indique l'ordre de renvoi, je pense que le but primordial de ce Comité est d'établir la responsabilité de toutes les personnes associées au commerce des médicaments au Canada en ce qui a trait à la sûreté des médicaments ainsi qu'à l'introduction et la distribution des médicaments et des produits anti-parasitaires, et aussi à la mise en vente de ces drogues au public.

A propos, le rapport du Comité spécial du Collège royal des médecins et chirurgiens sur les drogues sera déposé à la Chambre aujourd'hui, ce qui nous permettra de bien nous renseigner sur le rapport de ce comité spécial. Nos délibérations s'en trouveront facilitées, j'en suis convaincu.